

CREALIS FRANCE : RÉSULTATS DU CALCUL DE L'INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Cette année encore notre stratégie salariale porte ses fruits en matière d'égalité femmes-hommes.

Nous obtenons une note générale de 88 / 100 points lors de la mesure de l'index égalité femmes-hommes. Bien qu'un score en baisse par rapport à 2024, le résultat est très satisfaisant en matière d'égalité salariale.

Cette année, nos actions ont permis de consolider l'égalité salariale entre femmes et hommes au sein de l'entreprise. Nos principaux constats sont les suivants :

- **Indicateur des 10 plus hautes rémunérations** : il reste stable et nous obtenons le maximum de points pour la deuxième année consécutive.
- **Indicateur des écarts de rémunération** : il est également stable cette année, soulignant l'absence de distinction salariale entre femmes et hommes.
- **Indicateur des écarts d'augmentations individuelles** : nous enregistrons une légère baisse de points. Cela s'explique par les critères de calcul, qui excluent certains salariés ayant bénéficié d'augmentations individuelles par rapport au nombre total de personnes dans leur catégorie.

La mise en place de la nouvelle classification de la convention collective de la métallurgie en 2024 a permis de réévaluer les emplois et les rémunérations, offrant ainsi un comparatif plus précis et représentatif de nos pratiques salariales.

Enfin, nous observons une augmentation significative de la présence féminine sur des postes traditionnellement considérés comme "masculins" dans nos ateliers, ce qui témoigne d'une progression tangible de l'égalité femmes-hommes à tous les niveaux de l'entreprise.

Ci-dessous l'évolution de nos scores d'égalité femmes-hommes sur les six dernières années :

	1-Ecart rémunération	2-Ecart augmentation	3-AI maternité	4- 10 + hautes rémunérations
	40 points	35 points	15 points	10 points
2020	37	35	incalculable	5
2021	38	35	incalculable	5
2022	40	25	incalculable	10
2023	36	35	incalculable	10
2024	38	35	incalculable	10
2025	38	25	15	10